



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Enseignement: Yvelines

Question écrite n° 38826

Texte de la question

Mme Jacqueline Hoffmann attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'enseignement de l'éducation physique dans les Yvelines. En effet, au niveau national, sur les 3 100 postes nouveaux (toutes disciplines confondues) prévus pour la rentrée 1988, aucun n'est attribué à l'éducation physique et sportive, alors que 10 p 100 des horaires d'enseignement doivent être consacrés à cette discipline. Plusieurs établissements des Yvelines sont concernés. Au collège la Coudre de Montigny-le-Bretonneux, un poste est supprimé pour cinq heures « d'excédent théorique » ! Le « soutien-piscine » permettant le respect des textes réglementaires régissant l'enseignement de la natation (normes de sécurité) ne pourra plus être assuré et l'option « sport » en classe de quatrième ne peut plus être envisagée. Au collège des Sept Mares de Maurepas, l'association sportive (UNSS), qui regroupe déjà 34 p 100 des élèves de l'établissement, risque de perdre un professeur d'EPS, animateur du sport scolaire. De plus, le soutien mis en place depuis trois ans pour les élèves en difficulté au plan physique et sportif ne pourra être effectué dans les conditions satisfaisantes. Il faut rappeler que le collège des Sept Mares a été désigné « collège le plus sportif des Yvelines en 1987 » par l'inspection d'académie et la direction départementale de la jeunesse et des sports ! Au collège Courbet de Trappes, les élèves font quarante minutes de trajet pour se rendre aux installations sportives : chaque séance d'EPS est amputée d'autant. Si on ajoute le temps nécessaire au déshabillage et au habillage des élèves, à l'installation et au rangement du matériel, on est très loin d'assurer trois heures effectives d'EPS par semaine. Au collège Louis-Pergaud de Maurepas, les élèves de la section d'éducation spécialisée (SES) ne pourront toujours pas bénéficier d'un enseignement d'EPS assuré par les professeurs spécialisés. Aux lycées de Trappes et de Maurepas, les classes sont surchargées et les horaires réglementaires sont toujours bloqués à deux heures d'EPS hebdomadaires. Des suppressions sont par ailleurs prévues aux collèges Henri IV à Meulan, Philippe de Champaigne au Mesnil-Saint-Denis, Les Gresillons à Carrières-sous-Poissy, Romain Rolland à Sartrouville, Charles Peguy au Chesnay. Dans tous les cas, les conséquences sont claires : les effectifs de classe seront en augmentation, les règles de sécurité concernant l'enseignement de la natation ne seront plus respectées, des réalisations originales et positives disparaîtront (intervention de professeurs d'EPS spécialisés dans les classes de SES, contribution à la lutte contre l'échec scolaire et notamment en direction des élèves en grande difficulté au plan physique et sportif, valorisation de la réussite sportive dans le cadre de la réussite scolaire, etc). Le sport scolaire (UNSS) est mis en cause. Face à ce démantèlement de l'EPS, aux conséquences sur les enseignants, elle en appelle à son intervention urgente et ferme afin que soient annulées les suppressions de postes d'EPS actuellement programmées et que soient accordés des moyens nouveaux et suffisants pour l'enseignement de l'EPS et le sport scolaires (UNSS), cela afin d'assurer la rentrée scolaire 1988-1989 dans des conditions correctes.

Données clés

Auteur : [Mme Hoffmann Jacqueline](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38826

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1398